

SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Séance ordinaire du 17 mai 2021 tenue à huis clos**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021**
- 5. Suivi des séances précédentes**
- 6. Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 30 avril 2021
 - 6.4 Présentation des états financiers
 - 6.5 Dépôt du rapport financier 2020 – Vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton
- 7. Correspondance**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Financement par billets – 200 000 \$ – Règlement numéro 921-2018
 - 8.2 Soumission – Financement par billets – 200 000 \$
 - 8.3 Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour les déclarations d'impôt 2005, 2012, 2013 et 2014 du Comité des Loisirs de Montebello
 - 8.4 Facture à payer pour le soufflage de neige – Hiver 2020-2021 à 11738488 Canada inc. (Jeffrey Desjardins)
 - 8.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2021
 - 8.6 Adhésion à Rues Principales pour l'année 2021
 - 8.7 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2021
 - 8.8 Offre de service de PG Solutions pour l'achat et l'installation du logiciel « *Perfas – Interface électorale* »
 - 8.9 Offre de service de PG Solutions pour l'achat et l'installation du module « *Engagements financiers* »
 - 8.10 Embauche d'un journalier saisonnier pour la saison estivale 2021
 - 8.11 Embauche d'une sauveteuse pour la saison estivale 2021
 - 8.12 Embauche d'une assistante-sauveteuse pour la saison estivale 2021
 - 8.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 947-2021 abrogeant le règlement numéro 931-2019 sur la gestion contractuelle
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Avril 2021
 - 9.2 Nouvelle résolution pour l'embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Contrat d'entretien paysager 2021
- 11. Développement économique**
 - 11.1 Participation au cahier *J'encourage mon village*



SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- 11.2 Octroi du mandat pour la location de deux (2) groupes électrogènes pour la Marina-camping
 - 11.3 Abrogation de toutes les ententes et résolutions avec la Corporation A25 concernant le développement du Parc industriel et autres projets
 - 11.4 Résolution d'appui pour la Fromagerie Montebello
- 12. Loisirs, santé et bien-être**
- 12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement
 - 12.2 Rapport bibliothèque – Janvier à mars 2021
 - 12.3 Nouvelle résolution pour la Marina-camping concernant les dates d'ouverture et tarifs pour la saison 2021
 - 12.4 Tarification et dates d'ouverture de la piscine et des jeux d'eau 2021
 - 12.5 Signature de l'entente par la Municipalité pour le camp de jour 2021
 - 12.6 Installation et achat de six (6) bancs de parc et d'un parcours thématique
- 13. Transport et voirie**
- 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
 - 13.2 Dépôt du rapport annuel 2020 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau
 - 13.3 Achat d'une remorque pour le service des travaux publics
 - 13.4 Installation de radars pédagogiques sur la rue Notre-Dame (route 148) pour la saison estivale 2021
- 14. Culture et patrimoine**
- Aucun item
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
- Aucun item
- 16. Nouveaux items**
- 16.1 Partenariat intermunicipal pour la saison estivale et automnale 2021 à *Plein air d'été/automne* au Parc des Montagnes Noires de Ripon
 - 16.2 Demande d'utilisation du terrain de la Marina-camping pour des activités de Tai Chi
 - 16.3 Demande d'utilisation du quai pour le spectacle Mixamis
 - 16.4 Achat de peinture et main-d'œuvre pour repeindre la capitainerie, les bacs et les tables à la Marina-camping
- 17. Certificat de crédit**
- 18. Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **17 mai 2021 à 19 h 30**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand Ginette Juteau
John Huneault

Dean Johnstone
Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent par visioconférence.

Monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier a motivé son absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-098

Séance ordinaire du 17 mai 2021 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se trouve au Palier 4 - Alerte maximale;

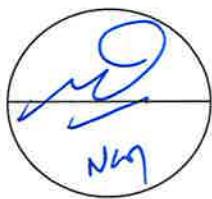
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-099

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-100

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

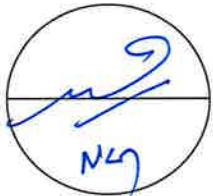
6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-101

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE les prélèvements automatiques numéros 420 à 441 au montant de 36 724,50 \$, les dépôts directs numéros 141 à 153 au montant de 61 541,28 \$ et les chèques numéros 6287 à 6330 au montant de 55 771,02 \$ du mois d'avril 2021 totalisant un montant de 154 036,80 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 30 avril 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 avril 2021.

6.4

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été présentés le 11 mai 2021 au directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'aux membres du conseil.

6.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-102

Dépôt du rapport financier 2020 – Vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions prévues dans le *Code municipal du Québec*, monsieur Pierre-Charles Lahaie et madame Caroline Dupéré-Tremblay, comptables agréés, représentant la firme Raymond Chabot Grant Thornton déposent le rapport financier vérifié de l'année 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil entérine ledit rapport financier 2020 déposé à la séance du conseil de mai 2021 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

QUE ce conseil autorise le paiement final des honoraires pour la préparation des rapports financiers 2021 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'avril 2021 est déposée aux élu(e)s.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-103

Financement par billets – 200 000 \$ – Règlement numéro 921-2018

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Montebello souhaite emprunter par billets pour un montant total de 200 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
921-2018	200 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 921-2018, la Municipalité de Montebello souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	8 400 \$	
2023.	8 500 \$	
2024.	8 700 \$	
2025.	8 900 \$	
2026.	9 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	156 500 \$	(à renouveler)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 921-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-104

Soumission – Financement par billets – 200 000 \$

Date d'ouverture :	17 mai 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	200 000 \$	Date d'émission :	25 mai 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 mai 2021, au montant de 200 000 \$;

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

8 400 \$	1,94000 %	2022
8 500 \$	1,94000 %	2023
8 700 \$	1,94000 %	2024
8 900 \$	1,94000 %	2025
165 500 \$	1,94000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,94000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 400 \$	0,60000 %	2022
8 500 \$	0,70000 %	2023
8 700 \$	1,00000 %	2024
8 900 \$	1,30000 %	2025
165 500 \$	1,65000 %	2026

Prix : 98,35400

Coût réel : 1,96825 %



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION est la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Montebello accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2021 au montant de 200 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 921-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-105

Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour les déclarations d'impôt 2005, 2012, 2013 et 2014 du Comité des Loisirs de Montebello

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-11-274 concernant le paiement de la facture à Raymond Chabot Grant Thornton pour la récupération des taxes des années antérieures 2015 à 2018 pour et au nom du Comité des Loisirs de Montebello inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-084 concernant le paiement de la facture à Raymond Chabot Grant Thornton pour les déclarations des années fiscales 2015, 2016 et 2017 pour et au nom du Comité des Loisirs de Montebello inc.;

CONSIDÉRANT que les déclarations d'années fiscales 2018, 2019 et 2020 ont été faites par un bénévole comptable;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs a récupéré les taxes pour les années suivantes : 2015, 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT la demande faite à Raymond Chabot Grant Thornton afin que soit effectué les déclarations d'impôt pour les années 2005, 2012, 2013 et 2014 pour et au nom du Comité des Loisirs de Montebello inc. afin de finaliser ce dossier;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT l'offre de service de RCGT en date du 29 avril 2021 afin d'effectuer les déclarations d'impôt 2005, 2012, 2013 et 2014 du Comité des Loisirs de Montebello inc. pour un montant n'excédant pas 2 000 \$, taxes en sus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton afin d'effectuer les déclarations d'impôt 2005, 2012, 2013 et 2014 du Comité des Loisirs de Montebello inc. pour un montant n'excédant pas 2 000 \$, taxes en sus, et ainsi de régulariser ce dossier.

QUE ce conseil demande au Comité des Loisirs de Montebello inc., sur réception des sommes récupérées des taxes TPS et TVQ des années antérieures, de rembourser le montant qui sera déboursé à Raymond Chabot Grant Thornton par la Municipalité.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-106

Facture à payer pour le soufflage de neige – Hiver 2020-2021 à 11738488 Canada inc. (Jeffrey Desjardins)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-185 concernant l'octroi du contrat pour le soufflage de neige – Hiver 2020-2021 à 11738488 Canada inc. (Jeffrey Desjardins) au montant de 4 828,95 \$, taxes incluses, pour le soufflage de neige – Hiver 2020-2021, et ce, au taux est de 140 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT que la demande de soumission mentionnait : « *La soumission doit être faite en fonction d'une banque de 30 heures. Le directeur des travaux municipaux comptabilise les heures de travaux effectués et à la fin de l'année, si le nombre de 30 heures n'est pas atteint, les deux (2) parties pourront s'entendre sur des travaux complémentaires. Dans le cas où les 30 heures sont dépassées, les deux (2) parties pourront s'entendre sur une facturation complémentaire.* »;

CONSIDÉRANT qu'un total de 63,50 heures a été travaillé;

CONSIDÉRANT la facture numéro 282 en date du 24 novembre 2020 au montant de 583,38 \$, taxes incluses, qui a déjà été payée;

CONSIDÉRANT la facture numéro 360 en date du 28 février 2021 au montant de 9 657,91 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement complet de la facture numéro 360 pour un montant de 9 657,91 \$, taxes incluses, pour le soufflage de neige – Hiver 2020-2021 s'établissant comme suit :

- 3,5 heures (facture 282 – déjà payé) et 26,50 heures (facture 360) pour un total de 30 h.
- 33,5 heures (facture 360).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-107

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2021

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil désire proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligner cette journée en tant que telle en hissant le drapeau arc-en-ciel.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-108

Adhésion à Rues Principales pour l'année 2021

CONSIDÉRANT qu'en 2019, par la résolution numéro 2019-05-150, la Municipalité a décidé de mandater Rues Principales pour l'accompagnement au développement touristique et économique de Montebello;

CONSIDÉRANT que nous sommes toujours en processus de revitalisation avec cet organisme et qu'un plan d'action doit être présenté au cours de l'année 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que l'adhésion à Rues Principales, qui était inclus dans le mandat en 2020, permettrait à la coordonnatrice au développement, responsable de ce dossier, d'accéder à plusieurs spécialistes, à des conférences ainsi qu'à des formations sur la revitalisation des coeurs villageois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil autorise l'adhésion de la Municipalité à Rues Principales pour l'année 2021 au montant de 1 312,50 \$, taxes en sus, prix révisé en prenant en compte l'année qui est déjà entamée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-109

Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) unit les municipalités et donne les outils pour accomplir au mieux le travail;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise le paiement de 372,35 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-110

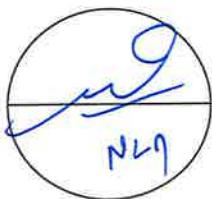
Offre de service de PG Solutions pour l'achat et l'installation du logiciel « Perfas – Interface électorale »

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un logiciel adapté pour la période électorale et ainsi en faciliter la gestion;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions en date du 6 mai 2021 pour l'achat et l'installation du logiciel « *Perfas - L'Interface électorale* ».

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise l'achat et l'installation du logiciel « *Perfas - L'Interface électorale* » comme suit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- Prix de la licence : 1 250, 00 \$, taxes en sus
- Prix des services professionnels : 1 450,00 \$, taxes en sus
- Prix récurrent (annuel) : 313,00 \$, taxes en sus

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-111

Offre de service de PG Solutions pour l'achat et l'installation du module « Engagements financiers »

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire assurer un suivi quant aux commandes qui sont effectuées en produisant des bons de commande;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions en date du 6 mai 2021 pour l'achat et l'installation du module « *Engagements financiers* ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise l'achat et l'installation du logiciel « *Engagements financiers* » comme suit :

- Prix de la licence : 950,00 \$, taxes en sus
- Prix des services professionnels : 914,00 \$, taxes en sus
- Prix récurrent (annuel) : 240,00 \$, taxes en sus

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-112

Embauche d'un journalier saisonnier pour la saison estivale 2021

CONSIDÉRANT le départ volontaire à la retraite du journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello de combler ce poste pour la saison estivale 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil embauche monsieur Stéphane Belley au poste de journalier saisonnier pour la saison estivale 2021 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.

QUE l'échelle salariale sera celle prévue à la classe 2 échelon 1.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QU'il est entendu que Monsieur Belley entrera en poste le 28 mai 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-113

Embauche d'une sauveteuse pour la saison estivale 2021

CONSIDÉRANT l'ouverture de la piscine prévue pour le 20 juin 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir deux (2) employés à la piscine municipale pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT l'employée numéro 74-0041 inscrit sur la liste de rappel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil embauche l'employée numéro 74-0041, Mme Béatrice Giroux, au poste de sauveteuse pour la saison estivale 2021 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-114

Embauche d'une assistante-sauveteuse pour la saison estivale 2021

CONSIDÉRANT l'ouverture de la piscine prévue pour le 20 juin 2021;

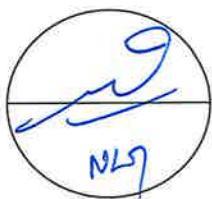
CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir deux (2) employés à la piscine municipale pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre d'emploi a été reçue à la suite de l'affichage de l'offre en date du 3 mars 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil embauche de Mme Maëva Gauthier au poste d'assistante-sauveteuse pour la saison estivale 2021 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 947-2021 abrogeant le règlement numéro 931-2019 sur la gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand donne avis de motion qu'un règlement numéro 947-2021 abrogeant le règlement numéro 931-2019 sur la gestion contractuelle sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.

Monsieur le conseiller Dean Johnstone dépose le projet de règlement numéro 947-2021 abrogeant le règlement numéro 931-2019 sur la gestion contractuelle.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSi – Avril 2021

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois d'avril 2021.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-115

Nouvelle résolution pour l'embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-074 concernant l'embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être remplacée en raison d'une erreur au niveau du taux horaire.

Il est proposé par le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil embauche Monsieur Samuel Nadeau à titre de pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello au taux horaire de 20,03 \$.

QUE la résolution numéro 2021-04-074 soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations d'avril 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-116

Contrat d'entretien paysager 2021

CONSIDÉRANT le dépôt d'une entente de service entre la Municipalité de Montebello et Paysagement Beauchamp pour l'entretien paysager de l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de 7 500 \$, taxes en sus, pour réaliser les travaux mentionnés dans ladite entente;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte l'offre mentionnée en préambule.

QUE ce conseil mandate les responsables du Comité Village fleuri de Montebello, Mesdames Ginette Juteau, Ginette Lalande et Jocelyne Larivière à signer ladite entente.

QUE ce conseil autorise les paiements selon l'échéancier suivant :

- 15 juin 2021 : 3 000 \$, taxes en sus
- 15 août 2021 : 3 000 \$, taxes en sus
- 15 octobre 2021 : 1 500 \$, taxes en sus

ET QUE ces sommes sont soustraites au budget du Comité Village fleuri de Montebello prévu à cet effet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-117

Participation au cahier *J'encourage mon village*

CONSIDÉRANT la dernière année qui a été difficile pour beaucoup de personnes et d'entreprises;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir ces entreprises qui offrent un rayonnement à la région;

CONSIDÉRANT qu'un cahier spécial *J'encourage mon village* sera distribué en juin;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité permettra de diminuer les coûts de la page et de permettre aux petites entreprises de s'afficher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil accepte que la Municipalité participe au cahier *J'encourage mon village* afin d'identifier la Municipalité et montrer les services offerts en période estivale pour un montant de 350 \$, taxes en sus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-118

Octroi du mandat pour la location de deux (2) groupes électrogènes pour la Marina-camping

CONSIDÉRANT l'ouverture de la Marina-camping prévue le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT que des travaux d'approvisionnement en électricité sont nécessaires afin de permettre d'offrir les services aux plaisanciers;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'installer deux (2) groupes électrogènes afin d'alimenter deux (2) quais et de permettre à la Marina-camping d'offrir les services durant cette période;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués par Hydro-Québec sont prévus pour la fin juillet 2021 et que la location de groupes électrogènes est nécessaire jusqu'au branchement de nos équipements;

CONSIDÉRANT les deux (2) offres reçues de Drumco Énergie et d'Énergie Toromont;

CONSIDÉRANT que Drumco Énergie a la soumission la plus basse.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte l'offre de Drumco Énergie au montant de 6 286,83 \$ pour chaque groupe électrogène, taxes incluses, par mois.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-119

Abrogation de toutes les ententes et résolutions avec la Corporation A25 concernant le développement du Parc industriel et autres projets

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne réussit pas à prendre position de façon claire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'abroger toutes les ententes et résolutions relatives aux dossiers du Parc industriel, du marché public, de villégiature de luxe, de camping récréotouristique et d'autres projets avec la Corporation A25.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les résolutions suivantes soient abrogées ainsi que toutes les ententes reliées à l'ensemble des projets :

Parc industriel :

2020-11-225, 2021-01-015 et autres.

Marché public :

2020-06-130 et autres.

Villégiature de luxe - Camping récréotouristique :

2020-03-062, 2020-06-129, 2021-04-077 et autres.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-120

Résolution d'appui pour la Fromagerie Montebello

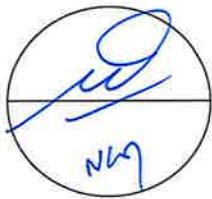
CONSIDÉRANT que la Fromagerie Montebello, représentée par M. Alain Boyer, désire investir dans un développement industriel et commercial sur le lot 5362038;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce lot comporte un édifice commercial;

CONSIDÉRANT que ce projet aura des retombées économiques importantes dans la région;

CONSIDÉRANT que la Fromagerie Montebello a obtenu des subventions afin de réaliser son projet et que celui-ci doit être impérativement terminé pour le mois de mars 2022;

CONSIDÉRANT les contraintes au niveau de la règlementation de zonage et du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau ainsi que des délais importants qui viendraient compromettre l'ensemble du projet;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite appuyer le Fromagerie Montebello, en partenariat avec la MRC de Papineau, pour réduire les délais pour l'obtention du permis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la Municipalité de Montebello appuie le projet de la Fromagerie Montebello sur le lot 5362038 et qu'elle mettra tout en œuvre pour que le projet se réalise.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel de la coordonnatrice au développement

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice au développement, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois d'avril 2021.

12.2

Rapport bibliothèque – Janvier à mars 2021

Le rapport de la bibliothèque des mois de janvier à mars 2021 préparé par la responsable est déposé au conseil.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-121

Nouvelle résolution pour la Marina-camping concernant les dates d'ouverture et tarifs pour la saison 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-079 concernant les dates d'ouverture et les tarifs de la Marina-camping pour la saison 2021;

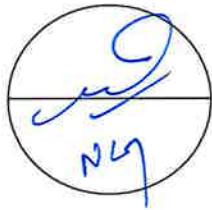
CONSIDÉRANT que cette résolution doit être remplacée pour modification de la date d'ouverture ainsi que le retrait de la carte d'accès (frais annuel d'activation) à liste de prix qui n'a pas été retenue dans le projet et qui sera remplacée par une serrure à clavier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-027 octroyant le mandat à Nauti-Cités pour l'exploitation de la Marina-camping;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée dans le respect des objectifs et des valeurs des deux parties;

CONSIDÉRANT que dans cette entente il est mentionné que la Municipalité statue sur les prix, rabais et dates d'ouverture de la Marina-camping;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par madame Ginette Juteau

QUE ce conseil statue que la Marina-camping sera ouverte selon les horaires et tarifs suivants :

OUVERT DU 21 MAI 2021 AU 15 OCTOBRE 2021
HEURES D'OUVERTURE : 9 h 00 à 21 h 00, TOUS LES JOURS

MARINA DE MONTEBELLO **TARIFICATION 2021**

Frais de quai saisonniers*

Adhésion annuelle**	150,00 \$ / bateau
Frais de quai	60,00 \$ / pied (longueur hors tout)
Frais de positionnement	2,00 \$ / pied (bout et intérieur/coins de jetées)
Surprime électrique	185,00 \$ / 2 ^e prise de 30 ampères ou 50 ampères
Frais environnemental	1,00 \$ / pied (pump out, récupération, ...)
Annexe (dinghy, zodiac, motomarine)	325,00 \$ / annexe (espaces limités)

*Longueur minimal de 25 pieds.

**Exemption de la cotisation annuelle pour le citoyen ou propriétaire de Montebello - avec preuve de résidence : Permis de conduire ou compte de taxes municipales.

Frais de quai visiteurs

Nuitée :	2,50 \$ / pied
Arrêt journalier	20,00 \$ / 3 heures***

***Sur présentation d'un reçu d'achat du jour de plus de 20,00 \$ dans un commerce local, un coupon vous sera remis pour votre prochain arrêt gratuit avec votre embarcation.

Frais pour la rampe de mise à l'eau****

Frais journalier	20,00 \$ / jour
Laissez-passer saisonnier	200,00 \$ / saison

****Exemption du frais pour le citoyen ou propriétaire de Montebello - avec preuve de résidence : Permis de conduire ou compte de taxes municipales.

Heure de départ : 12 : 00

Heure d'arrivée : 14 : 00

Camping

Saisonniers (avec services) :	2 600,00 \$
Saisonniers (sans services) :	1 700,00 \$

Journaliers (avec services) :	55,00 \$
Journaliers (sans services) :	45,00 \$

Hebdomadaires (avec services) :	375,00 \$
Hebdomadaires (sans services) :	260,00 \$

Mensuels (avec services) :	1 100,00 \$
Mensuels (sans services) :	950,00 \$
Tente / jour :	25,00 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE la résolution numéro 2021-04-079 soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-122

Tarification et dates d'ouverture de la piscine et des jeux d'eau 2021

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil demande que les jeux d'eau soient fonctionnels et opérationnels pour le 31 mai 2021.

QUE ce conseil demande que la piscine municipale soit fonctionnelle et opérationnelle pour le 20 juin 2021.

QUE ces mesures s'appliquent conditionnellement aux directives émises par le gouvernement.

QUE ce conseil statue les tarifs suivants pour la saison 2021 à la piscine municipale de la Municipalité de Montebello:

Catégorie / personne	Local	Client de la Marina-camping	Extérieur
Moins de 18 ans	Gratuit	2,00 \$ / jour	4,00 \$ / jour
18 ans ou plus	Gratuit	3,00 \$ / jour	6,00 \$ / jour
Abonnement individuel	Gratuit	30,00 \$ / saison	60,00 \$ / saison
Abonnement familial	Gratuit	50,00 \$ / saison	100,00 \$ / saison
Municipalité de Papineauville (camp de jour seulement)		Gratuit – Échange de service	
Organismes ou associations de l'extérieur reconnues par la Municipalité		Moins de 18 ans : 2,00 \$ / jour 18 ans ou plus : 3,00 \$ / jour	

** Les tarifs locaux s'appliquent lorsque vous êtes résident à Montebello et/ou propriétaire domicilié ou non à Montebello.*

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-123

Signature de l'entente par la Municipalité pour le camp de jour 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-081 qui accepte le déboursé pour un montant maximal de 13 740 \$ à la compagnie Les 4 Fers en l'air pour l'organisation d'un camp de jour pour la saison estivale 2021 représentant 8 semaines et pour offrir une subvention pour les enfants de la Municipalité inscrit au camp;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente entre la Municipalité de Montebello et la compagnie Les 4 Fers en l'air.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello l'entente avec Les 4 Fers en l'air.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-124

Installation et achat de six (6) bancs de parc et d'un parcours thématique

CONSIDÉRANT la demande de subvention faite dans le cadre du programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande de subvention, un montant de 17 393 \$ a été octroyé à la Municipalité dans le but d'investir dans les parcs et autres espaces publics en les transformant tout en ayant en tête de privilégier la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT que ce montant permettrait d'installer et d'acheter des bancs de parc et de créer un parcours thématique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'installation et à l'achat de six (6) nouveaux bancs de parc pour un montant de 7 668 \$, taxes en sus, et la création d'un parcours thématique pour un montant de 9 900 \$, taxes en sus.

QUE ce conseil accepte que le départ du parcours thématique se fasse à la gare et se termine à la marina.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

13. Transport et voirie

13.1

Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois d'avril 2021.

13.2

Dépôt du rapport annuel 2020 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2020 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau daté du 20 avril 2021.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-125

Achat d'une remorque pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'une remorque est nécessaire pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les trois (3) offres reçues.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil retienne l'offre de l'Expert de la Remorque (1997) Inc. pour l'achat d'une remorque selon les spécifications énoncées dans la soumission pour un montant de 8 900 \$, taxes en sus.

ET QU'il autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents requis ainsi qu'à prendre les démarches nécessaires pour l'achat de cette remorque.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-126

Achat et installation de deux (2) radars pédagogiques sur la rue Notre-Dame (route 148)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-034 concernant la demande d'aide financière à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir de l'aide pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation, l'achat de matériel nécessaire à la réduction de la vitesse dans nos rues et à la sécurité des piétons;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la SAAQ a accordé une subvention pour un montant de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT les trois (3) offres reçues.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte l'offre de Traffic Logix Corp. au montant 6 499,54 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) radars pédagogiques sur la Notre-Dame (route 148).

QUE ce conseil autorise que ces radars soient installés à différents endroits de la municipalité.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-127

Partenariat intermunicipal pour la saison estivale et automnale 2021 à Plein air d'été/automne au Parc des Montagnes Noires de Ripon

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accepté de participer à l'évènement *Plein air d'hiver aux Montagnes Noires* pour la saison hivernale 2020-2021 et que cela a été un succès;

CONSIDÉRANT le projet de partenariat entre la Corporation des loisirs de Papineau et le Parc des Montagnes Noires de Ripon pour une première année à *Plein air d'été/automne* afin de donner accès aux municipalités participantes au site du Parc des Montagnes Noires du 1^{er} mai au 31 octobre 2021 inclusivement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise la déboursé de 550 \$ pour le compte de l'organisation Corporation des loisirs de Papineau pour avoir accès au site du Parc des Montagnes Noires du 1^{er} mai au 31 octobre 2021 inclusivement selon les spécifications suivantes :

- L'entièvre gratuité pour le stationnement et l'accès au parc pour les résidents des municipalités participantes. Les adeptes de plein air n'auront qu'à montrer une preuve de résidence au chalet Stéphane-Richer. (Permis de conduire, facture de taxes, contrat notaire, bail et facture d'électricité)
- Une réduction de 15 % sur toute location d'hébergement (* valide du dimanche au jeudi seulement) aux résidents des municipalités participantes (sur présentation d'une preuve de résidence).
- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer # 44 à chacune des municipalités participantes (* valide du lundi au jeudi seulement), pour une rencontre de travail, réunion d'employés, etc.
- Un certificat gratuit pour la réservation d'un site de camping pour deux (2) nuits au Parc des Montagnes Noires de Ripon à chacune des municipalités participantes, lesquelles pourront l'offrir par tirage au sort parmi leurs citoyens.
- Une publicité de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat avec les municipalités participantes et pour inviter leurs résidents à venir découvrir ce merveilleux site d'activités de plein air.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-128

Demande d'utilisation du terrain de la Marina-camping pour des activités de Tai Chi

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean St-Germain afin d'utiliser le terrain de la Marina-camping pour des activités d'une durée d'une (1) heure de Tai Chi les lundis et mardis pour la saison estivale 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise monsieur St-Germain à utiliser le terrain de la Marina-camping pour des activités d'une durée d'une (1) heure de Tai Chi les lundis et mardis pour la saison estivale 2021.

ATTENDU que le terrain de la Marina-camping soit remis dans le même état qu'avant la tenue de l'activité, et ce, au frais de monsieur St-Germain.

ATTENDU qu'il est de la responsabilité de monsieur St-Germain de s'assurer que les mesures sanitaires soient respectées et que les autorisations d'utilisation dudit terrain dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-129

Demande d'utilisation du quai pour le spectacle Mixamis

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-087 concernant le montant budgétaire au montant de 3 000 \$ alloué pour l'organisation du spectacle Mixamis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation de terrain pour l'organisation du spectacle;

CONSIDÉRANT la demande afin que le spectacle soit tenu au quai municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte que le spectacle Mixamis soit tenu au quai municipal le 7 et 8 août 2021 et qu'il soit réservé lors de ces journées pour le spectacle.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-130

Achat de peinture et main-d'œuvre pour repeindre la capitainerie, les bacs et les tables à la Marina-camping

CONSIDÉRANT les investissements récents faits à la Marina-camping, entre autres, les nouveaux aménagements des quais;

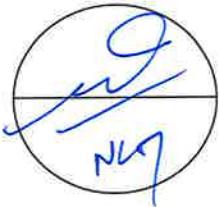
CONSIDÉRANT la nécessité de repeindre certains éléments afin de rehausser le cachet et de rendre le tout au goût du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil accepte qu'un budget de 5 000 \$, taxes en sus, soit alloué à l'achat de peinture et à la main-d'œuvre pour repeindre la capitainerie, les bacs et les tables de la Marina-Camping.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

17.

Certificat de crédit

Je, soussigné, Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-05-131

Levée de la séance à 20 h 37

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 18 mai 2021.

Martin Deschênes
Maire
Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier